

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 015-610/11/CC

■ Désignation des administrateurs au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Marseille

DMOD 11/6897/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2001, date de la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, il a été procédé au transfert de compétences des 18 communes membres vers la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans les domaines qui lui sont conférés par la Loi.

A ce titre, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est devenue l'Autorité Organisatrice de la Régie des Transports de Marseille (RTM).

En application du règlement intérieur de la Régie, la RTM est administrée par un Conseil d'Administration de 17 membres dont la composition est arrêtée par l'Assemblée délibérante de l'Autorité Organisatrice.

La composition du Conseil d'Administration est précisée dans l'article 4.1 du Règlement Intérieur de la RTM.

« Sont désignés par l'Assemblée délibérante de l'Autorité Organisatrice :

- 9 membres représentant l'Autorité Organisatrice nommés par l'Assemblée délibérante parmi ses membres,
- 1 membre choisi en raison de sa compétence, sur proposition du Président de l'Autorité Organisatrice,
- 2 membres représentant les clients des transports collectifs, sur proposition du Président de l'Autorité Organisatrice,
- 1 membre sur proposition du Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- 1 membre sur proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence,
- 3 membres représentant le Personnel nommés conformément aux résultats des élections professionnelles correspondantes à la RTM, et répartis comme suit :
 - 1 représentant pour le personnel cadre,
 - 1 représentant pour le personnel de maîtrise,
 - 1 représentant pour le personnel d'exécution».

Le mandat d'Administrateur de la RTM a une durée de trois ans. Le mandat arrivant à expiration cette année, il convient de désigner les nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Régie des Transports.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;
- Le décret n° 50-780 du 24 juin 1950 portant création de la Régie Autonome de la Ville de Marseille ;
- Le décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes ;
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille, du 23 juin 1986 transformant la RATVM en RTM ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 022-332/08/CC du Conseil de Communauté du 31 mai 2008 portant représentation de la Communauté urbaine au sein de divers organismes ;
- La délibération n° 022-456/08/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2008 portant désignation des administrateurs au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Marseille ;
- La délibération n° DTUP 003-2438/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 approuvant le règlement intérieur de la Régie des Transports de Marseille ;
- La délibération n° FCT 006-2426/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 portant désignation d'un représentant supplémentaire de Marseille Provence Métropole au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient conformément aux dispositions du règlement intérieur de la RTM de procéder à la désignation de ses administrateurs.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Sont désignés, pour siéger au Conseil d'Administration de la RTM, les administrateurs suivants :

- Conseillers communautaires :
 - Eugène CASELLI
 - Vincent COULOMB
 - François-Noël BERNARDI
 - André MOLINO
 - Karim ZERIBI
 - Marie-Louise LOTA
 - Paul SORGE
 - Jacques ROCCA SERRA
 - Jean-Louis TIXIER
- personne qualifiée
 - Nadine RICHEZ-BATESTI

- représentant du Département des Bouches-du-Rhône
 - En attente de notification par le Conseil Général
- représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence
 - Jeanne LAMANT
- représentants des clients et usagers des Transports Collectifs
 - Fernand PIETRI
 - Armand BENICHOU
- représentants du personnel
 - Monsieur Didier LASSELIN Collège « cadres »
 - Monsieur Georges CHAHINE Collège « exécution »
 - Monsieur Jean-Marie MERLO Collège « maîtrise ».

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

VINCENT COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI